

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 04.07.91.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 08.01.93 Bulletin 93/01.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : CONSTANTIN Pierre — FR.

⑦2 Inventeur(s) : CONSTANTIN Pierre.

⑦3 Titulaire(s) :

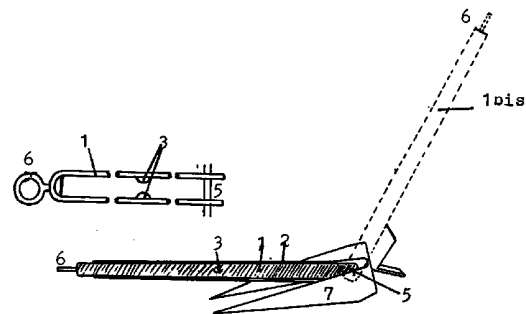
⑦4 Mandataire :

⑤4 Ancre de marine avec dispositif de relevage de sécurité.

⑤7 L'invention concerne un dispositif pouvant être ajouté lors de la fabrication d'une ancre de marine et permettant de relever cette ancre après son mouillage, même si les pattes sont engagées sous quelque obstacle.

Ce dispositif est constitué par une armature métallique en forme de U (1) qui vient s'emboîter sur la verge de l'ancre (2) et qui est fixée sur l'axe commun (5); sa partie fermée, munie d'un organeau (6) dépasse sensiblement la verge à son extrémité libre. Sur ses faces latérales internes, dans son milieu, sont fixées deux demi-sphères métalliques qui viennent s'emboîter dans deux trous borgnes de même forme et dimension, pratiqués dans l'épaisseur de la verge, au même niveau (3).

Lorsque l'ancre résiste au relevage, une traction vigoureuse délogera l'armature de la verge par écartement de ses branches, ce qui permettra son pivotement sur l'axe (5) et facilitera le dégagement de l'ancre en la tirant par la tête (position 1bis en traits interrompus fins).



FR 2 678 574 - A1



ANCRE DE MARINE AVEC DISPOSITIF DE RELEVAGE DE SECURITE

La présente invention a pour objet de fournir une ancre de marine dont le relevage est assuré même si, une fois mouillée, elle reste engagée sous un obstacle.

Les techniques tendant à assurer le même service,
5 sont à notre connaissance :

1°- La mise en place d'un orin fixé à la tête de l'ancre et dont l'extrémité supérieure est munie d'un flotteur ou bien est reliée au bateau. L'inconvénient est que la multiplicité de cordages est toujours un
10 facteur de problèmes.

2°- La constitution différente de la verge de l'ancre, formée en U au lieu d'être pleine, ce qui permet théoriquement le coulisement de l'organeau, de l'extrémité de la verge vers le collet. Le défaut est que
15 ce coulisement n'est pas toujours possible vu les configurations que peut prendre l'ancre sur le fond.

3°- La fixation sur une des faces de la verge, près de son extrémité, d'un système de serrage par pince, où vient s'encasturer un câble métallique relié à la
20 chaîne de mouillage et qui se prolonge jusqu'à la tête de l'ancre. Si celle-ci est engagée et résiste à la traction de relevage, le câble, par force quitte la pince et va servir à relever l'ancre par la tête. Le défaut est que ce système ne peut être adapté qu'à une
25 des faces de la verge, et par conséquent, il devient inefficace si l'ancre s'est mouillée à l'envers, c'est-à-dire avec le système posé sur le fond.

Le dispositif, objet de la présente invention, offre un ensemble qui ajoute à sa simplicité, un fonctionnement sûr et qui agit dans n'importe quelle position de
30 l'ancre sur le fond.

La verge est doublée sur ses parties latérales par une armature métallique, mobile en U, dont l'épaisseur des branches est proportionnelle à la grosseur de l'an-
35 cre. L'extrémité ouverte de cette armature est fixée

par l'axe même qui relie les pattes à la verge. Les deux bras épousent étroitement les côtés de la verge et l'extrémité fermée dépasse sensiblement celle de la verge et recevra l'organeau auquel sera fixé la chaîne de mouillage.

L'armature est maintenue le long de la verge par deux demi-sphères métalliques placées dans son milieu et sur ses faces internes, lesquelles viennent se loger dans deux trous borgnes de même forme que les demi-sphères, mais en creux, et qui sont pratiqués de part et d'autre dans les côtés de la verge.

Le fonctionnement est le suivant : Dans le cas où l'ancre est engagée, il y aura résistance lors de son relevage. Une traction vigoureuse fera pivoter l'armature sur l'axe commun en dégageant les demi-sphères de leur logement, ceci par écartement des branches de l'armature. Ensuite le relevage sera facilité, puisqu'il s'effectuera à partir de la tête de l'ancre, en tirant les pattes de l'obstacle.

Les dessins représentés sur la planche unique annexée, illustrent à titre d'exemple un mode de réalisation conforme à la présente invention.

La figure 1 représente l'ancre vue de dessus.

La figure 2 représente l'ancre vue de profil

La figure 3 représente l'armature en U qui vient s'encastrier de part et d'autre de la verge, en la dépassant à son extrémité.

Une forme d'exécution de l'invention est décrite ci-après à titre indicatif et nullement limitatif, notamment en ce qui concerne son adaptation à d'autres sortes d ancres et les matériaux employés.

L'exemple est donné dans une réalisation qui prend pour modèle l'ancre à bascule. La construction restera sur le plan dimensions et conformation la même que pour une ancre normale.

Il sera ajouté :

1°- Une armature en acier doux ou inox (1) (partie hachurée) d'une longueur légèrement supérieure à la verge (2) et d'une épaisseur variable suivant l'importance de l'ancre, mais qui peut se situer aux

environs du 1/3 de l'épaisseur de la verge. Cette armature sera formée en U et son extrémité fermée sera renforcée à l'intérieur et recevra l'organeau (6) auquel vient se fixer la chaîne de mouillage. Sur ses faces internes et en son milieu (largeur et longueur) seront rivetées ou soudées deux demi-sphères métalliques (3) d'un diamètre avoisinant, par exemple 10 mm pour une ancre de 12 kgs. L'autre extrémité de l'armature (ouverte) sera percée d'un trou à chaque branche dans lequel passera l'axe (5) qui relie les pelles à la verge.

2°- Sur les parties latérales de la verge, dans une position coïncidant avec celle des demi-sphères de l'armature, deux trous borgnes taraudés (4) d'une forme et d'une dimension égales à celles des demi-sphères (3), seront pratiqués; ainsi ces dernières pourront s'y loger afin de maintenir l'armature parallèle à la verge pendant son utilisation habituelle.

Lorsqu'une résistance due à l'engagement des pelles (7) se fera sentir, une traction énergique sur l'organeau (6) dégagera l'armature (1) de la verge (2) laquelle est maintenue par un épaulement sur les pelles. Le dégagement s'effectuera grâce à l'écartement latéral des branches de l'armature forçant les demi-sphères à quitter leur logement. Ensuite l'armature pivotera sur l'axe (5) et sa nouvelle position (1bis) permettra à la traction de s'exercer à partir de la tête de l'ancre pour en dégager les pattes.

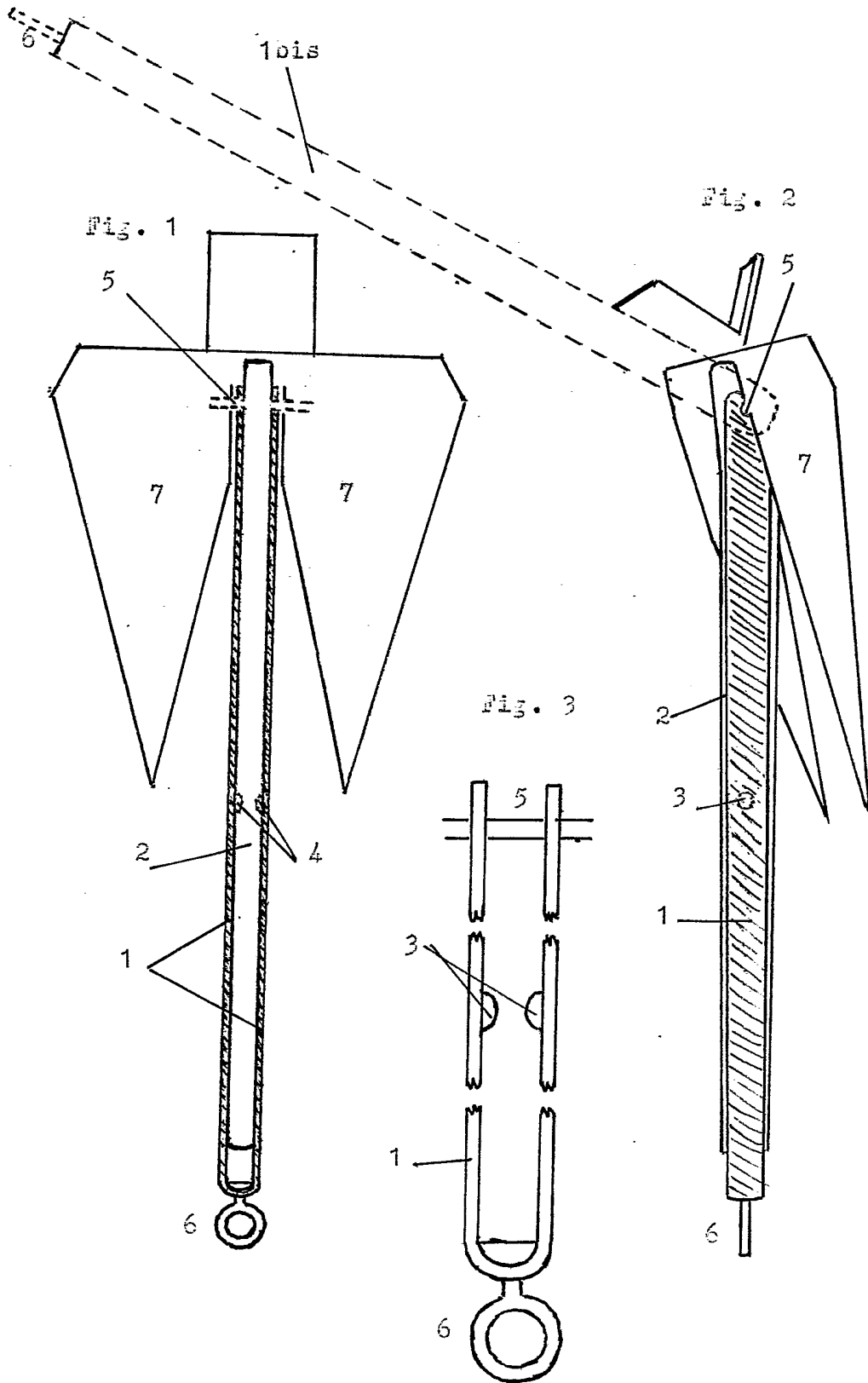
REVENDEICATIONS

1°- Ancre de marine composée essentiellement de
pelles (7) s'articulant sur une verge (2). Cette
ancre est caractérisée par le fait qu'elle comporte
en sus de ces éléments, une armature mobile ou faus-
se verge (1) en forme de U et qui vient épouser
5 étroitement les parties latérales de la verge (2).
Cette armature est fixée près de son extrémité ou-
verte à l'axe commun qui relie les pattes (7) à la
verge (2) et elle dépasse sensiblement cette der-
10 nière à l'autre extrémité. L'organeau (6) recevant
la chaîne de mouillage est fixé sur l'extrémité fer-
mée de l'armature (1).

2°- Ancre de marine selon la revendication 1, ca-
ractérisée en ce que l'armature (1) comporte en son
15 milieu et sur les faces internes de ses branches,
deux demi-sphères métalliques rivetées ou soudées(3)
d'une dimension proportionnelle à l'importance de
l'ancre et dont le diamètre, à titre d'exemple, avoi-
sine dix millimètres pour une ancre de douze kilo-
20 grammes.

3°- Ancre de marine selon les revendications 1 et 2
caractérisée en ce que la verge comporte deux trous
borgnes (4) taraudés dans son épaisseur, de part et
d'autre de ses côtés et d'une dimension et forme
25 semblables aux demi-sphères fixées sur l'armature
mobile. Ces trous sont situés de manière à ce que
les demi-sphères viennent s'y encastrer lorsque l'ar-
mature est en repos le long de la verge (1 et 2).

4°- Ancre de marine selon les revendications
30 1, 2 et 3 caractérisée en ce que lorsque ses pattes
sont engagées sous un obstacle et qu'elle résiste au
relevage, une traction vigoureuse dégagera l'armatu-
re (1) de la verge (2) par écartement de ses bran-
ches et dégagement des demi-sphères de leur logement,
35 ce qui permettra son pivotement sur l'axe(5) et fa-
cilitera le relevage de l'ancre en la tirant par la
tête (position 1 bis représentée en traits interrom-
pus fins).



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9108649
FA 464237

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X A	FR-A-2 350 244 (J.CARRUTHERS) * page 2, ligne 24 - page 4, ligne 32; figures 1,2 *	1,4 2,3
X A	--- AU-A-497 580 (F.MILLER) * page 3, ligne 25 - page 5, ligne 17; figures *	1,4 2,3

		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		B63B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
13 MARS 1992		STIERMAN E. J.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		